

Commune de Puissalicon

DELIBERATION N° 2026-14
Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Convocation du 17/03/2026
Séance du 21/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Puissalicon proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire élu.

Présents : FARENC Michel – FERRE Gérard – AMEN-LORENTE Marie – SERMET Nicolas – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – DANDLER Corinne – JAUVERT Daniel – ROYER Marie-Jeanne – CHOUIN Florian – DELABARRE Gwendoline – ROQUES Clement – DELAPORTE Celine – HOULES Nicolas – MACHO Anthony

Secrétaire de séance : ROQUES Clement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-1 et L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'approuver à l'unanimité de ses membres la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmission au représentant de l'état le 23/03/2026
Publication sur le site internet de la Commune le 23/03/2026


Clement ROQUES
Secrétaire de séance



Michel FARENC
Maire